

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 18
Ayant pris part au vote
(vote public) : 22
o Pour : 22
o Contre : 0
o Abstention : 0
o Blanc : 0
o Nul : 0

Date de convocation :
Le 8 avril 2025

Date d'affichage :
Le 8 avril 2025

DELIBERATION N° :
DC/2025-04/14/17

OBJET DE LA SEANCE :
Lieu d'Accueil
Parents Enfants –
Foyer des Jeunes et
d'Education Populaire
(Dunières)

Approbation financement

AR Prefecture

043-244300307-20250414-DC2025041417-AU
Reçu le 13/05/2025

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montregard (salle multi-activités),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GRANGE Jean-Paul, MOULIN Christophe, GOUY Pascal, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas, et Mmes MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : Mme DREVET Hélène donne son pouvoir à M. GOUY Pascal
M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline
Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. CIBERT Gilles
M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à M. PEYRARD Nicolas

M. le Président rappelle la décision du Bureau n° DB/2024-10-01/04 du 1^{er} octobre 2024 approuvant la signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF sur la période 2024-2028.

Il précise que cette convention prévoyait des objectifs fixés à la Communauté de Communes pour réfléchir sur les domaines suivants : Lieu d'Accueil Enfants Parents et Espace de Vie Sociale.

Il expose que la Communauté de Communes a rencontré fin 2024 l'association « Foyer des Jeunes et d'Education Populaire » de Dunières qui a informé la Communauté de Communes concernant l'objet de leur association qui a évolué lors de leur Assemblée Générale du 25 septembre 2024 ; les membres de leur association souhaitant travailler sur la possibilité d'une création de Lieu d'Accueil Enfants Parents, ainsi qu'un Espace de Vie Sociale sur notre territoire.

L'association est consciente qu'un tel projet n'est pas réalisable seulement à leur échelle, et qu'ils auront besoin de partenaires pour réaliser cet objectif.

Pour cela, ils se sont déjà rapprochés de la Mairie de Dunières et de la CAF, qui ont déclaré être prêts à les soutenir.

Cette première étape passée, ils ont constitué une commission au sein de leur association pour représenter et faire vivre ce projet.

L'association privilégie la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents dans un 1^{er} temps, avant de créer dans un 2nd temps un Espace de Vie Sociale.

D'autres échanges sont intervenus depuis avec la Communauté de Communes pour avancer dans la formalisation de leur projet et pour affiner la faisabilité technique et financière du projet.

Ces éléments ont été présentés à la commission « enfance - jeunesse » de la Communauté de Communes du 1^{er} avril 2025 :

- Association FJEP : 10 membres actifs actuellement + Président
- Créneaux d'ouverture :
 - o Une fois par semaine en période scolaire à Dunières (lieu central - local à trouver) : mardi de 16h00 à 18h00
 - o Une fois par semaine en période scolaire en itinérance sur le territoire communautaire : samedi matin de 10h00 à 12h00
- Souhait d'ouverture pour septembre 2025
- Ressources humaines : salariés nécessaires : 2 accueillants nécessaires à temps partiel (0.2 ETP) par mise à disposition de personnel communautaire (existant ou à recruter) ou par recrutement de personnel par l'association avec un financement communautaire
- Le coût pour la Communauté de Communes serait d'environ 10 000 € par an (les trois premières années l'aide communautaire serait minorée de l'aide au démarrage de la CAF de la Haute-Loire : 3 000 € / 2 500 € / 2 000 €).

La commission « enfance – jeunesse » du 1^{er} avril 2025 a émis un avis favorable mitigé à la majorité sur cette proposition, en privilégiant le principe d'expérimenter ce service et que le personnel soit géré par l'association.

Le Bureau a également émis un avis favorable mitigé à la majorité sur les mêmes bases.

M. le Président propose au Conseil Communautaire d'échanger sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré avec débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le projet de soutenir la création d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants par l'association « Foyer des Jeunes et d'Education Populaire » de Dunières à compter de septembre 2025, sur les bases suivantes :
 - o validation du contenu pédagogique et organisationnel du projet de l'association (créneaux d'ouverture, itinérance, ressources humaines...),
 - o portage administratif par l'association (recrutement du personnel par l'association),
 - o financement du service par une subvention de fonctionnement de la Communauté de Communes : subvention forfaitaire de 10 000 € par année scolaire, minorée les trois premières années de l'aide au démarrage de la CAF de la Haute-Loire (3 000 € / 2 500 € / 2 000 €),
 - o évaluation régulière du fonctionnement du service pour analyser son fonctionnement et sa réussite (fréquentation, organisation, qualité du service...).

AR Prefecture

043-244300307-20250414-DC2025041417-AU
Reçu le 13/05/2025

- dit que les crédits budgétaires correspondants seront à inscrire au budget 2025 de la collectivité,
- approuve la délégation de gestion de cette aide au Bureau (attribution et versement annuel) conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gilles JURY
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20250414-DC2025041417-AU
Reçu le 13/05/2025

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20250414-DC2025041417-AU
Reçu le 13/05/2025